Réunion publique départementale en Seine-Saint-Denis (93)
COMPTE-RENDU

Lieu et date	MC93 - Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis à Bobigny, le 15 novembre 2022
Intervenants	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président de la Région Ile-de-France Myriam MERAD, Garante de la concertation, Commission Nationale du Débat Public (CNDP) Valérie BELROSE, Mission SDRIF-E, Région Ile-de-France
Animateurs	Irène ROSSETTI, Res publica Dimitri REGNIER, Res publica

Partie 1 : INTRODUCTIONS

Participants à la réunion :
20 personnes

Objectif de la réunion :
Identification des défis d'aménagement majeurs pour l'avenir de la région

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, une réunion publique départementale dans les Yvelines s'est déroulée mardi 15 novembre, de 19h à 21h, à la Maison de la Culture à Bobigny. 20 participants ont identifié les défis d'aménagement qu'ils estiment majeurs pour l'avenir de la région, les ont priorisés et approfondis à travers la définition de pistes d'action.

En début de réunion, **Jean-Philippe Dugoin-Clément**, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France « environnemental »), a rappelé que la région a besoin d'une planification globale pour intégrer les nouvelles exigences environnementales et rééquilibrer le territoire. Le SDRIF-E constituera le document de référence pour dessiner le visage de l'Île-de-France en 2040 en matière d'urbanisme, environnement et mobilités. En plus de repenser l'urbanisation pour intégrer mieux les conséquences de l'artificialisation des sols, il est aussi nécessaire que la sobriété en foncier, en CO2 et en ressources naturelles s'organise.

Les trois objectifs du SDRIF-E sont :

- ZAN (zéro artificialisation nette), pour réduire le rythme de l'artificialisation vers un urbanisme raisonné, en préservant les sols de l'artificialisation et en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols.
- ZEN (zéro émission nette), pour réduire fortement les émissions, tout en accroissant la séquestration du carbone.
- Zéro déchets, ou une meilleure intégration de l'économie circulaire, pour réduire la vulnérabilité de l'Ile-de-France dans son approvisionnement sans accroître sa dépendance de l'extérieur, en favorisant les initiatives de recyclage ainsi qu'une gestion plus vertueuse des déchets.

La procédure de révision du SDRIF prévoit une concertation continue par le code de l'urbanisme. En plus, une concertation spécifique, au titre du code de l'environnement, se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, à travers les modalités illustrées dans le schéma ci-dessous.

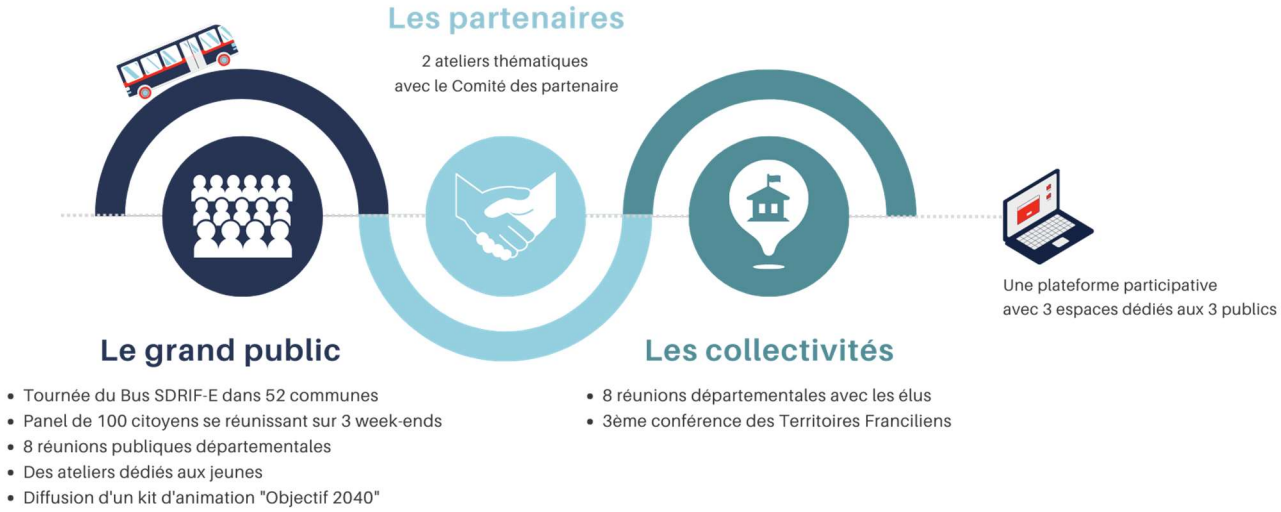

Au premier semestre 2023, une première version du document sera soumise au vote des élus régionaux, qui adopteront le document définitif au premier semestre 2024. Ainsi, le SDRIF-E sera un document opérationnel : les documents d'urbanisme locaux et toutes les politiques régionales et locales contribueront à la mise en œuvre de ses objectifs.

Myriam Mérad, garante de la concertation au titre du code de l'environnement a rappelé son rôle. Deux garants ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et veillent à la bonne information du public et à la mise en œuvre de modalités adaptées à l'expression et à la participation de tous. Pour cette concertation, qui se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, ils accompagnent le processus sans émettre d'avis et, à la fin de la période de concertation, ils rédigeront un rapport sur la qualité de la démarche.
Les garants peuvent être contactés pour toute question ou remarque sur la concertation aux coordonnées suivantes :
Myriam MERAD, myriam.merad@debat-cndp.fr
Régis GUYOT, regis.guyot@garant-cndp.fr

Une participante s'est interrogée sur la possibilité pour tous les publics de participer à la concertation : elle a remarqué que la communication faite sur la tenue de cette réunion départementale n'a pas permis de réunir un grand nombre de personnes.

Valérie Belrose a indiqué que plusieurs modalités de concertation ont été déployées pour toucher la population francilienne : un bus qui a traversé 52 communes en Ile-de-France, 8 réunions publiques départementales, des ateliers dans les lycées et un panel citoyen de franciliens tirés au sort. De plus, une plateforme de participation numérique est disponible depuis juillet 2022 : elle permet de contribuer à travers des questionnaires et de télécharger le kit de concertation, afin d'organiser en autonomie des ateliers Objectif 2040.

Pour s'approprier les notions d'aménagement et prendre connaissance du contexte francilien, les participants, répartis en sous-groupes, ont joué au jeu du kit de concertation « Les défis de l'Île-de-France ». Les participants ont ensuite identifié les 3 défis prioritaires parmi les 7 proposés par la Région l'Ile-de-France et indiqué des pistes d'actions pour y répondre.
Ci-dessous, une synthèse thématique des contributions par défi est proposée à partir des contributions des participants et des échanges de restitution en plénière.

Les 3 défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France à l'horizon 2040

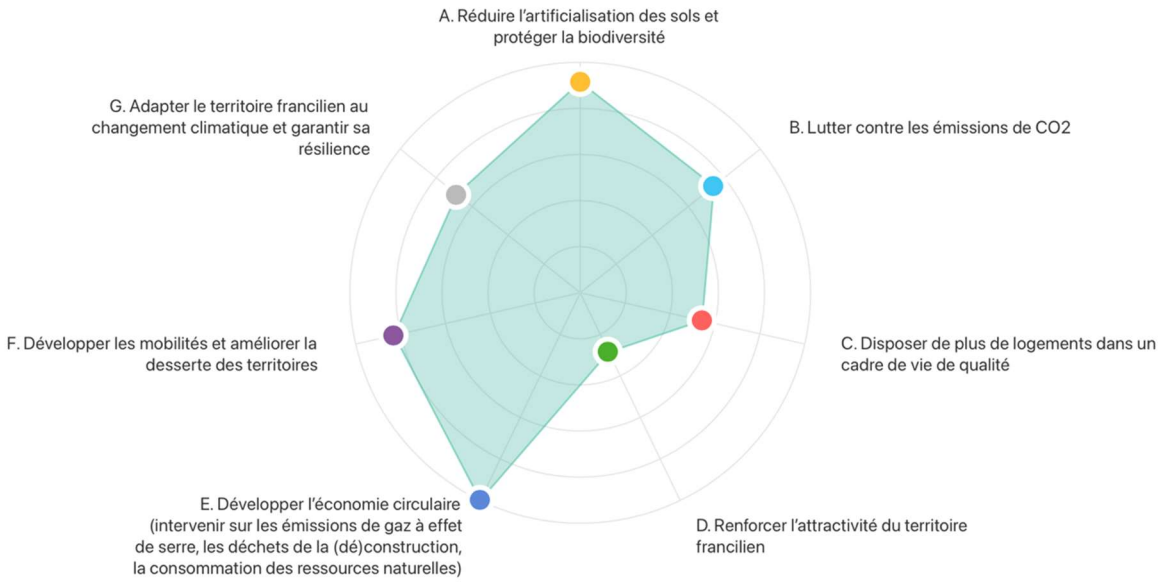

Figure 1 : résultat des priorisations des participants

Les participants répartis en groupes ont identifié les 3 défis prioritaires parmi les 7 proposés par la Région l'Ile-de-France. La pondération des priorisations a indiqué les 3 défis majeurs suivants (voir Figure 1) :

1. **Développer l'économie circulaire (E)**
2. **Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (A)**
3. **Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires (F)**

Synthèse des contributions sur les 7 défis de l'Île-de-France

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Des actions sont proposées en lien avec la réduction de l'artificialisation des sols et la préservation des espaces naturels :

- **Désartificialiser massivement**, par exemple les cours d'école ou en réduisant les chaussées
- **Préserver les jardins ouvriers d'Aubervilliers**, fréquemment mis en danger par des projets d'aménagement

- **Créer et sanctuariser des nouveaux espaces verts**, des corridors naturels et écologiques, des forêts (micro-forêts, forêts comestibles…) et les protéger afin que des projets immobiliers ne puissent pas les mettre en danger
- **Renaturaliser les friches** en menant des expérimentations de dépollution par des plantes.

Une participante rappelle les problèmes liés à la **pollution lumineuse**, en suggérant d'éteindre toute lumière superflue, p.ex. les vitrines des commerces fermés

L'objectif de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** est remis en cause : pour certains participants, ce n'est pas adapté à la préservation des sols et à la protection de la biodiversité. Ils considèrent que le ZAN vise à préserver des sols pour encourager certaines activités, dont l'agriculture intensive qui met en danger les sols. De plus, une conséquence du ZAN est l'augmentation des prix du foncier, puis qu'il y en aura moins à disposition.

Par ailleurs, la **sur-densification** ne contribue pas à un meilleur cadre de vie. Par exemple, Romainville est la ville qui a densifié le plus dans le territoire Est Ensemble au cours des dernières années : de 24 000 à 40 000 habitants en 12 ans. Toutefois, les nouveaux aménagements ne sont pas toujours accompagnés des dotations nécessaires.

B. Lutter contre les émissions de CO2

Pour réduire les émissions de CO2, des propositions sont faites :

- **Moins consommer**, pour réduire la part de déchets produits
- **Végétaliser** les espaces vacants
- Développer des solutions de **recyclage de matériaux décarbonés**
- **Proposer une offre de transports collectifs large et gratuite** pour favoriser l'utilisation de transports en commun et réduire la place de la voiture
- **Réduire le nombre de feux rouges**, qui contribuent à augmenter la circulation, la consommation de gasoil et, en conséquence, la pollution.

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

La **rénovation des logements** est indispensable pour offrir un cadre de vie de qualité.

Pour les nouvelles constructions, **l'écoconstruction** est à favoriser, notamment les matériaux comme le bois, la terre et la paille. Enfin, la Région ne devrait pas contracter avec des entreprises épinglées pour pratiques douteuses.

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

Aucune proposition n'est avancée sur ce défi.

E. Développer l'économie circulaire

Des nombreuses pistes d'action sont proposées :

- **Favoriser l'agriculture locale**, en particulier préserver les terres agricoles et les espaces productifs du plateau de Saclay et du triangle de Gonesse. En raison de leur taille, la réorientation de ces terres vers du maraichage permettrait de nourrir les franciliens, plutôt que d'exporter le blé produit

- **Équiper le territoire de fablabs** favorisant l'entreprenariat en s'appuyant sur des ressources et des produits locaux
- Rétablir les **consignes d'emballages**
- **Favoriser le réemploi des déchets** entre différentes industries du territoire
- **Développer des plateformes multimodales**, notamment pour le fret (transport de marchandises).

Certains participants soulignent l'importance de travailler sur des solutions favorisant le **remploi de matériaux de construction**. Pour garantir une économie circulaire dans ce domaine, un procédé de normalisation des déchets de la construction devrait être élaboré, afin que les déchets (p.ex. une poutre) se transforment en nouveaux éléments fiables de construction. A ce jour, il n'est pas possible de vérifier la fiabilité des matériaux réemployés, sauf les gravats réutilisés pour les voiries.

La **disparité entre territoires franciliens** conditionne les capacités de déployer des solutions d'économie circulaire : un déséquilibre existe en constructions entre l'est et l'ouest parisien, comme un déséquilibre existe en termes d'offre d'emploi entre l'est et l'ouest francilien.

Des participants proposent aussi d'**imposer des stratégies fortes aux entreprises du secteur industriel**, comme il a été fait en Danemark : en décembre 2020, le parlement danois a voté une loi visant la neutralité carbone en 2050, et a ainsi décrété l'abandon progressif planifié de l'exploitation pétrolière et gazière.

Enfin, un groupe de participants invite la Région à ne pas promouvoir des technologies qui impliquent des renouvellements technologiques (p.ex. les antennes 5G impliquent l'achat de nouveaux téléphones).

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Des participants soulignent les **inégalités territoriales liées aux mobilités**. Pour rééquilibrer le territoire il est proposé :

- La définition d'un objectif de mobilité de proximité dans le cadre du SDRIF-E : être toujours **à moins de 25 minutes en transports en commun** d'un bassin d'emploi et de loisirs. Au niveau de Plaine Commune, même si le premier mode de déplacement est la marche, une forte dépendance de la voiture persiste.
- En particulier, la création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) et d'une ligne de tramway entre le sud du Val-d'Oise et le nord de la Seine-Saint-Denis.

En général, les actions suivantes sont proposées pour développer les mobilités en Ile-de-France :

- Développer les transports pour traiter le **dernier kilomètre**, notamment les bus et les tramways
- Mettre à disposition plus de **stations de recharge** pour les véhicules électriques
- **Inciter au covoiturage** : les élus pourraient donner l'exemple dans leurs trajets quotidiens.

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Pour faire face à ce défi, des solutions sont envisagées, en lien avec les autres défis :

- Favoriser massivement **l'écoconstruction et la rénovation** des bâtiments
- Favoriser **l'utilisation du vélo**

- Encourager **l'alimentation locale**, en limitant l'importation de produits
- Sensibiliser à la **réduction de la consommation de viande** et à la consommation de plus de légumineuses
- **Arrêter l'élevage industriel**.

Autre défi proposé : Garantir la résilience alimentaire

Un groupe de participants propose les actions suivantes pour garantir la résilience alimentaire :

- Arrêter l'artificialisation du **plateau de Saclay et du triangle de Gonesse**, en préservant les terres agricoles
- Former massivement à **l'agroécologie** et à **l'écologie urbaine**
- **Faciliter l'accès au foncier agricole**
- Garantir aux populations précaires l'accès à une **alimentation de qualité** (p.ex. sécurité sociale de l'alimentation).

PARTIE 3 : CONCLUSIONS

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E, a remercié les participants pour les contributions riches sur les défis de l'Ile-de-France, dont les conseillers régionaux et élus présents ayant contribué activement aux échanges.

Les échanges ont souligné l'importance du développement de l'économie circulaire : il est indispensable d'encourager la réutilisation des matériaux de construction, ainsi que de réaliser des bâtiment moins énergivores grâce aux matériaux utilisés.

La fluidité de la circulation représente un enjeu pour la lutte contre le réchauffement climatique. Des expérimentations sont en cours avec la réalisation de voies réservées et l'implémentation de solutions de covoiturage.

A la fin de son élaboration, le SDRIF-E nécessite la validation du Conseil d'État. La Région a un pouvoir d'interpellation, mais doit respecter certains enjeux juridiques : par exemple, le ZAN est un décret d'État qui doit s'appliquer au SDRIF-E. Il n'est pas exclu que le ZAN entraîne une augmentation des prix fonciers et donc du coût des constructions.

La Région souhaite porter l'ambition d'une meilleure desserte des territoires franciliens et du développement des mobilités à travers l'élaboration du SDRIF-E, pour réduire la dépendance à la voiture, en proposant des alternatives efficaces aux actuels et futurs usagers.